

EN DIRECT DU CSE

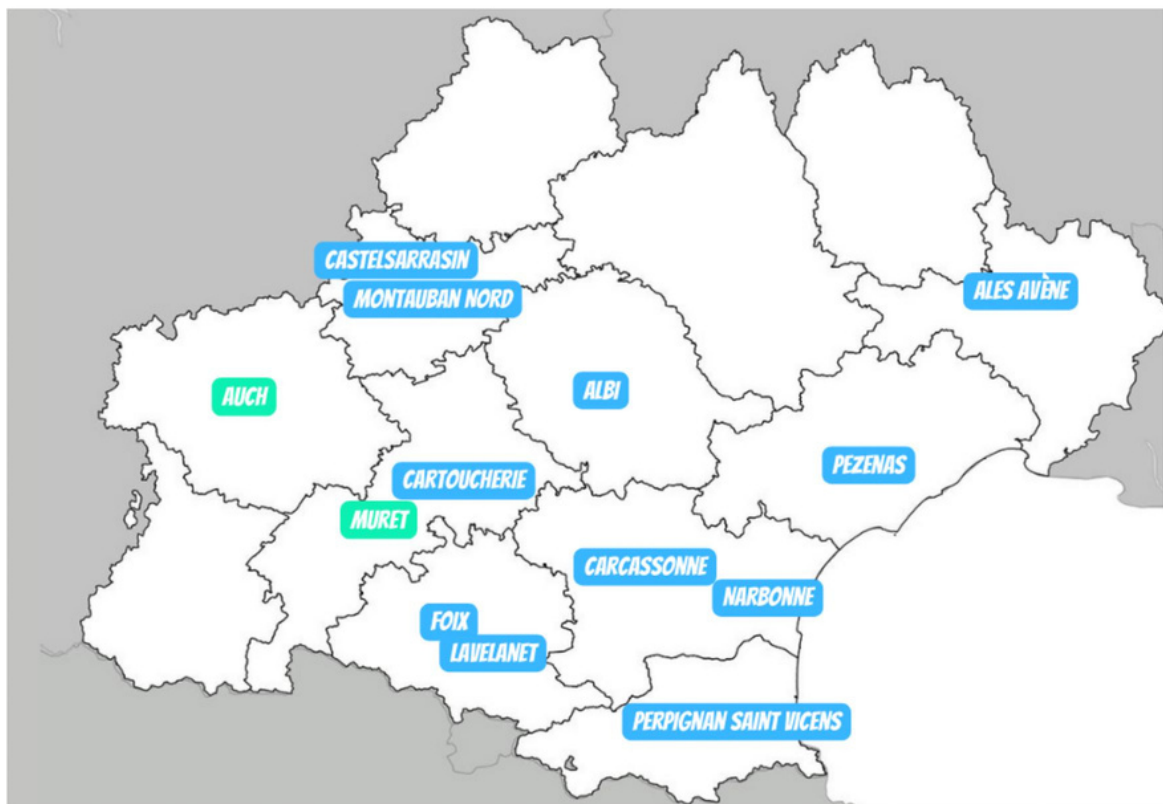


Vendredi 5 avril 2024

Les nouvelles Modalités d'accompagnement et de suivi (MSA) des demandeurs d'emploi dans France Travail

Les expérimentations en Occitanie

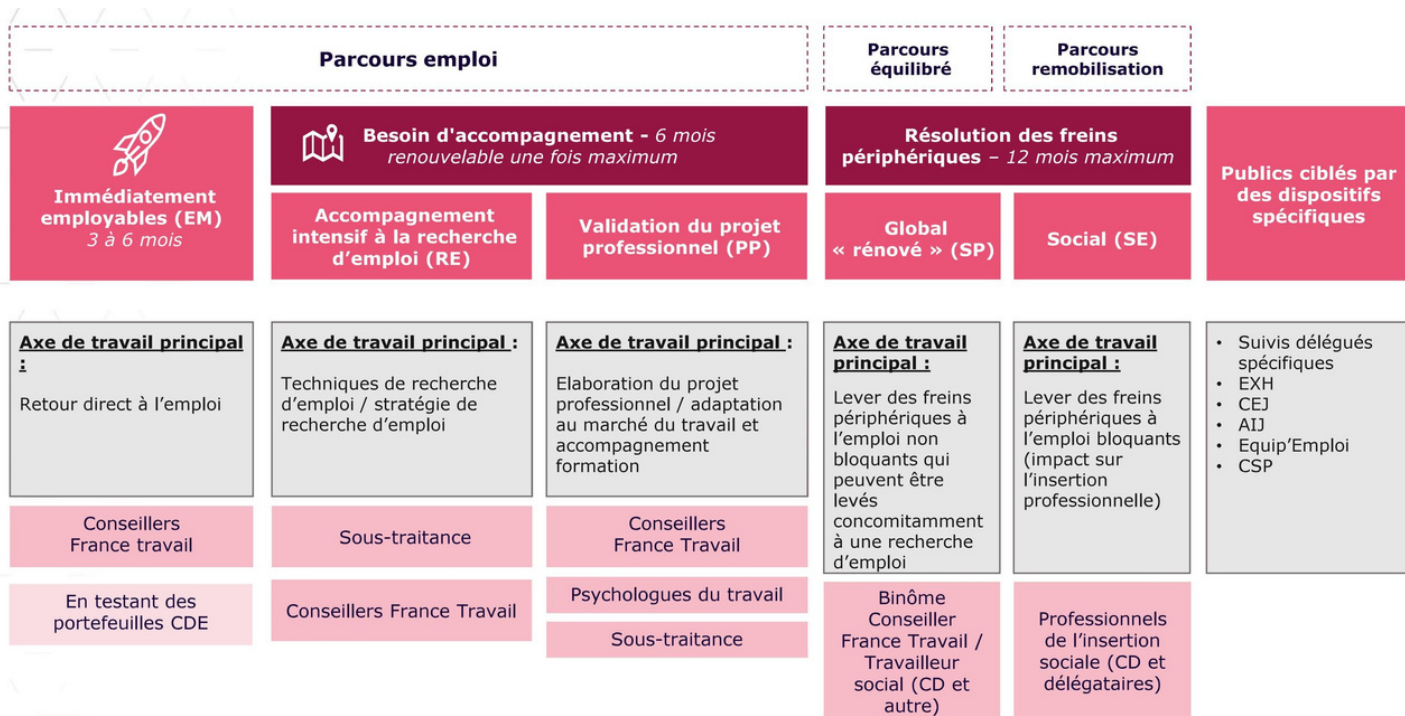
13 sites seront concernés



2 modèles d'accompagnement seront testés

- Modèle 1 : appelé par la direction "segmentation par besoins"
- Modèle 2 : appelé par la direction "l'alliance de travail"

Modèle 1



Le parcours, la modalité, l'objectif ainsi que la durée seront formalisés dans le contrat d'engagement dynamique.

Selon la direction, ce modèle 1 est axée sur la segmentation des usagers en fonction de la nature de leurs besoins.

Ce modèle 1 a la préférence de la direction générale car, à iso-ressource, le recours à la sous-traitance sera moins important que le modèle 2.

Pour les plus anciens qui ont travaillés à l'ANPE, ce modèle rappelle étrangement les niveaux d'accompagnement R1-P1, R2-P2 et R3-P3

LES 11 AGENCES QUI VONT EXPÉRIMENTER CE MODÈLE 1
ALBI, FOIX, LAVELANET, CASTELSARRASIN, CARCASSONNE, TOULOUSE
CARTOUCHERIE, MONTAUBAN NORD, NARBONNE, ALES AVENE, PERPIGNAN SANT
VICENS ET PEZENAS

Modèle 2

Le modèle visera à garantir un accompagnement intensif à un maximum de demandeurs d'emploi. L'accompagnement serait assuré par un référent de parcours qui pourrait mobiliser des expertises internes et externes.

La durée d'accompagnement en intensif **pourrait être limitée dans le temps** pour permettre au maximum de demandeurs d'emploi de bénéficier de ce type d'accompagnement au moins une fois dans leur parcours.

Externalisation de l'accompagnement / envoi en prestation

ou Orientation vers des portefeuilles volumineux

Une **corde de rappel** permet de repérer régulièrement (tous les 6 mois) les évolutions de situation (décrochage, de perte de confiance ou d'autonomie) et les éventuels besoins de transfert en accompagnement intensif.

Selon la direction, ce modèle 2 est basé sur un accompagnement **en fonction de l'intensité du besoin**.

La direction écrit que ce **“modèle consiste à proposer un accompagnement à deux vitesses”** :

1. Garantir un accompagnement intensif à un maximum de demandeurs d'emploi assuré par un référent de parcours qui pourrait mobiliser des expertises internes et externes. Cet accompagnement serait limité dans le temps pour permettre au maximum de personnes d'en bénéficier au moins une fois dans leur parcours.
2. Pour les autres usagers, 2 orientations possibles :
 - Externalisation de l'accompagnement à la recherche d'emploi vers un prestataire,
 - Orientation vers des portefeuilles plus volumineux.

AUCH ET MURET SERONT LES 2 AGENCES QUI VONT EXPÉRIMENTER CE MODÈLE 2



Calendrier

- **Avril 2024: lancement des expérimentations**
- **Juin 2025: évaluation et bilan des deux modèles**
- **A partir de novembre 2025 généralisation du modèle retenu**

Le point de vue du SNU/FSU

Pour qu'un projet soit validé par le SNU il doit répondre à la triple exigence suivante:

1. qu'il soit bon pour les usagers,
2. qu'il soit bon pour les agents,
3. qu'il soit bon pour le service public.

Même si l'organisation du travail relève de la responsabilité exclusive de l'employeur, le SNU/FSU a émis de nombreuses réserves portant:

- sur la charge de travail des agents, leurs métiers et le sens de leurs métiers,
- sur la pression qui sera exercée sur les usagers avec le projet du CRE rénové qui va fortement les impacter,
- sur le recours accru à la sous traitance dont l'efficacité est plus que contestable.

Au moment où l'on s'attend à avoir des précisions sur les modalités pratiques de mise en oeuvre de l'XP en agence : rien, ou quasi rien !

Les agences expérimentatrices risquent de payer les pots cassés, comme bien souvent au démarrage de nouveaux modes d'accompagnement.

Et cette fois, ce n'est pas une modalité qui est testée mais une refonte globale des modalités de suivi, avec recours à l'externalisation, avec ré-internalisation du travail sur le projet professionnel, donc un impact humain et organisationnel qui touchera tous les agents.

Le tout dans une période de profonde incertitude et dans une année de transformation tous azimuts.

N'est-il pas urgent d'attendre une relative stabilité du nouvel opérateur France Travail avant de modifier profondément son coeur de métier au risque de l'exploser ?